

OBJET : (60) CONTRAT ENTRE LA VILLE ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU VAL PARISIS POUR L'ACCUEIL DE L'EVENEMENT LE GOUT DU TERROIR 2024

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE,
LE VINGT JUIN,**

Le Conseil Municipal de la Commune de SANNOIS, légalement convoqué le 4 juin 2024, s'est assemblé au lieu de ses séances, sous la présidence **de Monsieur Bernard JAMET**,

ETAIENT PRESENTS : Monsieur JAMET Maire,
M. WILLIOT, M. GORZA, Mme TROUZIER EVEQUE,
M. FLAMENT, Mme ABDELOUHAB, M. PORTIER,
Mme CAMPAGNE, M. PURGAL, Mme BRULE,
Mme CAPBLANC
Adjoints
M. FABRE, Mme AUBIN,
Mme RICARD, M. PERRET,
Mme QUEYRAT-MAUGIN, M. BOISCO
Conseillers Délégués
M. KERGOAT, M. ROZOT, Mme ENGUERRAND,
M. PONCHEL, Mme SAIDI, M. LEGUEIL
et Mme JACQUET LEGER
Conseillers Municipaux,
formant la majorité des membres en exercice.

Le nombre de conseillers en exercice est de 35

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme FAUCONNIER	à	M. WILLIOT
Mme HELT	à	Mme ABDELOUHAB
M. SAGBOHAN	à	Mme CAMPAGNE
M. GUEUDIN	à	M. JAMET
Mme TOUMI	à	Mme TROUZIER EVEQUE
M. LAMARCHE	à	Mme SAIDI
M. ZAMBUJO	à	M. PONCHEL
Mme CHRISTIN	à	M. LEGUEIL

ABSENTS EXCUSES : M. BOULIGNAC, M. HEURFIN et M. FLEURIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme QUEYRAT-MAUGIN

Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT

A.R. du 26 juin 2024

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 20240620 - DL2024 - 47 - DE

Publiée le 27 juin 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Par déléguation
la Directrice Générale des Services
C. NOUAILHETAS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024/47 du 20 juin 2024

OBJET : (60) CONTRAT ENTRE LA VILLE ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU VAL PARISIS POUR L'ACCUEIL DE L'EVENEMENT LE GOUT DU TERROIR 2024

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2121-29, L 2122-21,

Considérant l'intérêt de la ville d'accueillir l'évènement le Goût du Terroir, organisé par la CAVP, le samedi 28 septembre 2024 de 10h à 18h, qui se tiendra sur le parking extérieur devant le centre Cyrano, pour faire découvrir les artisans de l'ensemble de la CAVP autour des arts de la table,

Considérant qu'il convient de définir les missions spécifiques de chacun pour l'organisation de cet évènement,

Vu l'avis des IIIème et Ière Commissions,

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour : 30

Vote(s) Contre : 0

Abstention(s) : 2

DECIDE :

Article 1 : de collaborer avec la CAVP pour l'organisation et la gestion de l'évènement « Le Goût du Terroir 2024 » qui se déroulera le samedi 28 septembre 2024.

Article 2 : d'approuver les termes du contrat passé entre la ville et la CAVP pour « Le Goût du Terroir 2024 » ci-annexé.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à signer ledit contrat.

Article 4 : de mettre à disposition, à titre gracieux, le domaine public pour l'installation des exposants.

Article 5 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

AINSI DELIBERE,

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Bernard JAMET
Vice-Président

Communauté d'Agglomération Val Parisi



LE SECRETAIRE DE SEANCE

Sylvie QUEYRAT-MAUGIN
Conseillère municipale

déléguée à la démocratie locale et citoyenne